Question calcul heures supplémentaires

Par **steve56**, le **20/07/2009** à **21:49**

Bonjour,

Pour un poste à 2000€ bruts / an avec le statut employé classique.

S'il faut faire une heure supplémentaire par jour pendant une période d'activité plus importante par exemple.

Si je fais le calcul théorique suivant :
Le salaire est de 2000 € brut par mois aux 35 heures (151,70 heures/mois), donc le taux horaire est de
13,18€/heure.
1 heure sup est majorée de 25% minimum, donc le taux heure sup' est de 16,47 €/heure.
Faire une heure sup chaque jour par semaine, c'est toucher en plus au minimum :
16,47x5=82,4€/semaine.

Si j'extrapole, en travaillant 47 semaines par an (=52-5 semaines de vacances), le montant en heures sup sera :
47x82,4= 3872€ / an en plus du salaire de base.

Ca parait beaucoup ça !!

Est- ce que mon raisonnement est juste ?

Merci beaucoup à toutes et tous

Par **Lorella**, le **21/07/2009** à **19:58**

Bonsoir

En partant du cas simple : heures sup de temps en temps

Il faut calculer les heures sup par semaine civile.

Le taux (à défaut d'accord de branche) est de 25 % les 8 premières heures et 50 % au-delà.

Pour un salaire brut de 2000 Euros sur une base 35 h 00 hebdo soit 151.67 h / mois, le taux

horaire normal est de 13.19 Euros, le taux majoré à 25 % est de 16.48 Euros....

Quant au contingent d'heures supplémentaires annuel, il est défini par une convention ou un accord collectif et à défaut il est fixé à 220 heures par salarié.

Par **Camille**, le **24/07/2009** à **11:33**

Bonjour,
[quote="steve56":2h62iur7]
Si je fais le calcul théorique suivant :
Le salaire est de 2000 € brut par mois aux 35 heures (151,70 heures/mois), donc le taux horaire est de
13,18€/heure.
1 heure sup est majorée de 25% minimum, donc le taux heure sup' est de 16,47 €/heure.
Faire une heure sup chaque jour par semaine, c'est toucher en plus au minimum :
16,47x5=82,4€/semaine.

Si j'extrapole, en travaillant 47 semaines par an (=52-5 semaines de vacances), le montant en heures sup sera :
47x82,4= 3872€ / an en plus du salaire de base.

Ca parait beaucoup ça !!
[/quote:2h62iur7]
C'est sûrement aussi ce que pense le patron.
Seulement, ça fais aussi :
5 heures supp. par semaine x 47 semaines = 235 heures
à comparer aux 151,7 heures normales par mois.
Ce qui ferait déjà 235/151,7 = 1,55 équivalent-mois en supplément, si seulement payé qu'au "tarif normal".

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés